Intervention d'Alain Lambert,
Président du Conseil général de l'Orne,
Inauguration de la station d'épuration environnementale
===
Samedi 24 avril 2010 à Courcerault

I L'eau, un trésor à préserver

Les pouvoirs publics ont un rôle crucial à jouer en matière d'environnement et de protection de la ressource en eau**.**

Il faut continuer à sensibiliser les populations, à engager des démarches de développement durable dont on puisse mesurer les effets, à explorer des pistes pour un progrès à visage humain.

II La station d'épuration de Courcerault : une belle réalisation

Un succès collectif : saluer l'initiative de la commune de Courcerault. La mise en régie de l'assainissement collectif a permis la construction de cette station d'épuration respectueuse de l'environnement. Saluer les différents financeurs dont l'Etat représenté par le sous-préfet, les parlementaires, la commune. Rappeler la participation financière du Conseil général **(145 385€ pour un total de 417.237€ hors taxes).** Souligner l'engagement financier de l'Agence de l'Eau et du service assainissement. Féliciter l'entreprise SAFEGE qui a suivi le projet dès le départ. **La conjonction des moyens et des forces a permis d'obtenir ce très beau résultat.**

La station d'épuration de Courcerault : entre modèle et espoir. Un fonctionnement quasi idéal qui ne coûte rien en énergie et s'appuie sur les pouvoirs d'une plante **: le roseau**. Il filtre et épure naturellement l'eau. Cette station désormais pleinement opérationnelle est un immense espoir pour tous puisque **qu'elle scelle l'alliance indispensable entre l'Homme et la nature**. Cette station ouvre des horizons, en matière d'environnement et d'aménagement du territoire.

III Protection de notre patrimoine naturel : L'Orne exemplaire

Préserver nos ressources naturelles ; un principe gravé dans le Projet pour l'Orne à l'horizon 2020. **Avec deux objectifs : renforcer l'attractivité du territoire et bâtir l'avenir en adoptant collectivement un comportement responsable.**

Parmi nos actions :

Une démarche de développement durable qui concerne l'ensemble des bâtiments et des services départementaux (économie d'énergie, de papier, de déplacements avec le télétravail, construction des collèges selon la norme HQE). Traitement des déchets, recours limité aux produits phytosanitaires avec le Label aux Communes, replantation des haies, préservation, entretien et ouverture des espaces naturels sensibles.

Seul, le Conseil général ne peut rien. Nous devons être raisonnables, vigilants et travailler ensemble à la préservation de notre patrimoine naturel. Cette station d'épuration que nous inaugurons est une formidable incitation à unir nos talents et nos imaginations.